

**VOTONS et
faisons VOTER
CGT**

la
cggt
FERC
SUP

Enseignement
supérieur
et recherche

Nos candidat·es, têtes de listes

- Collège PU :
Philippe BLANCHET (Rennes 2)
et Isabelle FELICI (Montpellier 3)
- Collège MC :
Christophe TROMBERT (Lyon 2)
et Anna PAPPÀ (Paris 8)
- Collège BIATSS :
Frédérique Bey (Lorraine)
et Thomas DEGAYES (Lille)
- Collège Pers. Scient. Bibliothèques :
Françoise CHAMBEFORT (Bourgogne
Franche Comté),
Maïa ROSENBERGER (Lyon 2)
et Jean-Marc COVAL (Grenoble-Alpes)

13 juin 2019
CNESER

Pour

- ✓ **Un service public national** d'enseignement supérieur et de recherche laïque, gratuit, démocratique et émancipateur
- ✓ **Un retour aux financements pérennes** de l'enseignement supérieur et de la recherche publics
- ✓ **S'opposer au démantèlement** du service public d'enseignement supérieur et de recherche **en refusant :**
 - La mort annoncée du statut général des fonctionnaires et la remise en cause des statuts particuliers des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publics
 - La sélection à l'université (entrée en Licence, Master) et ParcoursSup
 - La ségrégation sociale et l'augmentation des droits d'inscription de l'enseignement supérieur
 - La politique de regroupement et fusion des établissements, instrument privilégié du démantèlement du service public, aggravée et encouragée par l'ordonnance « regroupements »
 - Le recours accru aux personnels contractuels et le développement de la précarité



CNESER • CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Élections du 13 juin 2019

Face aux processus engagés de déréglementation, de territorialisation et de destruction de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), le CNESER reste la dernière instance nationale où des représentant-es des personnels élu-es peuvent s'exprimer collectivement sur la politique du gouvernement pour l'ESR et défendre la vision d'un service public national et laïque garantissant l'égalité des citoyen-nes et des territoires.

Le CNESER, organe consultatif placé auprès du ministre de l'ESRI, donne son avis sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'ESR.

Il est notamment consulté sur :

- les **stratégies nationales** de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- les orientations générales des **contrats d'établissements pluriannuels**,
- la **répartition des moyens et des emplois** entre les différents établissements,
- les **projets de réformes** à la recherche et à l'emploi scientifique,
- le **cadre national des formations**, la création des **diplômes nationaux** et l'**accréditation** des établissements pour les délivrer.

Il intervient donc sur :

- la **répartition des emplois**,
- les **contrats pluriannuels** d'établissements et les **schémas régionaux** d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,
- la **carte des formations supérieures et de la recherche**,
- la **création, la suppression, la fusion** ou le **regroupement** d'établissements ou de composantes.

Élections par collèges

Listes avec titulaires et suppléant-es
Parité femme-homme obligatoire

Composition : 100 membres dont

- 60 représentants élus (titulaires et suppléant-es) des personnels et des étudiant-es.
- 40 « personnalités » nommées (employeurs, syndicats, député-es, associations, collectivités...).

Pour les EPSCP, quatre collèges :

BIATSS (fonctionnaires) : 5 sièges

MCF, PRAG, PRCE... : 10 sièges

PU et assimilé-es : 10 sièges

Personnels scientifiques bibliothèques : 1 siège

D'autres élu-es représenteront les personnels des EPST (CNRS, INSERM, INRA...) et des EPIC (CEA, IFREMER...).

**Vote électronique ou à l'urne
le 13 juin 2019**

(Vote par correspondance possible)

Depuis plus d'une dizaine d'années, les politiques décomplexées des gouvernements successifs ont donné corps aux craintes les plus alarmistes concernant le tissu économique et industriel de notre pays mais aussi l'irrigation de l'ensemble du territoire par nos services publics.

L'État ne se veut plus « opérateur sur l'ensemble du territoire ». Il a pourtant gardé un rôle majeur : celui de mettre fin aux garanties individuelles et collectives des citoyen-nes et des travailleur-es.

Avec méthode et ténacité, il a désertifié des zones entières de vie, détruit des activités et des industries pourtant indispensables, laissé s'organiser les délocalisations et le saccage de l'emploi en France. Enfin, il s'est attaqué de front aux services publics, fondements encore vivants des trois valeurs indissociables de notre République : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Aujourd'hui, cette casse généralisée a creusé les inégalités de façon intolérable pour la grande majorité de la population et plus personne ne peut se sentir épargné. En témoignent les luttes qui émaillent la dernière période.

Comment imaginer que l'École et l'ESR puissent échapper à cette logique ? L'État a décidé de se désengager toujours plus de la formation et de la recherche (en budget et en emplois) pour en faire peser la charge et l'investissement sur les collectivités locales et sur les familles. Répondant aux désirs du patronat, l'État n'hésite pas à remettre en cause les garanties collectives attachées par les qualifications pour leur substituer les « blocs de compétences » individualisés.

En interne, les établissements d'ESR sont sommés de faire des économies d'échelle en se regroupant, de développer un emploi contractuel destiné à remplacer les fonctionnaires menacés de disparition, de compenser financièrement (par des primes) les traitements scandaleusement bas de la Fonction publique. Les emplois et conditions de travail subissent de plein fouet les effets de cette politique : promotions en berne, suppressions/gels de postes, remise en cause des primes statutaires, aggravation des conditions de travail (souffrance, surcharge, perte de sens), devenir incertain des laboratoires, des composantes, des formations, des services, non renouvellement des contrats (CDD, ATER...), recours accru à la sous-traitance et développement de l'emploi précaire « borné dans le temps »...

Parallèlement, les établissements doivent trouver des financements auprès de « partenaires économiques » et compter sur une **augmentation des droits d'inscription** pour survivre. La sélection encensée comme un gage de qualité des formations, se chargera bien de réduire le nombre d'étudiant-es alors que les besoins ne cessent d'augmenter année après année...

Moins d'étudiant-es donc moins de dépenses et moins d'Universités ou de Centres de Recherche, sauf bien sûr pour les jeunes de familles aisées. Cette sélection, n'est en fait qu'une ségrégation sociale qui ne dit pas son nom et encore un coup d'accélérateur à la paupérisation de la population.

La CGT FERC Sup réaffirme que **notre système éducatif** a pour finalité première et principale, de la maternelle au supérieur, de permettre l'élévation du niveau des connaissances et des qualifications de l'ensemble de la population, sur tout le territoire. Un enseignement de qualité pour permettre aux futur-es salarié-es d'être des citoyen-nes à part entière.